DEC171974DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8539 intitulée Laboratoire de météorologie dynamique

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS :

Vu la décision DEC133018DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2014, de l'unité UMR8539, intitulée « Laboratoire de météorologie dynamique » ;

Vu la décision DEC162225INSU nommant Monsieur Philippe DROBINSKI directeur de l'unité à compter du 01/09/2016 ;

DÉCIDE

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Riwal PLOUGONVEN, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Riwal PLOUGONVEN, délégation est donnée à Monsieur François FORGET, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Riwal PLOUGONVEN et de Monsieur François FORGET, délégation est donnée à Monsieur Fabio D'ANDREA, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Riwal PLOUGONVEN, de Monsieur François FORGET et de Monsieur Fabio D'ANDREA, délégation est donnée à Madame Gaëlle BRUANT, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.



Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité Monsieur Philippe DROBINSKI

Monsieur Riwal PLOUGONVEN

Monsieur François FORGET

Monsieur Fabio D'ANDREA

Madame Gaëlle BRUANT